

**SYNDICAT MIXTE DES PORTS
DE L'ESTUAIRE DE LA SEUDRE**

*

Ancienne Gare - Place Faure-Marchand
17390 LA TREMBLADE

*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 14 OCTOBRE 2020

AFFICHÉ LE 15 OCTOBRE 2020

CS-201014-08

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

017-200077089-20201014-CS-201014-09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/10/2020
Affichage : 16/10/2020

Nombre de membres :

- En exercice : 14
- Présents : 12
- Absents : 02
- Pouvoirs : 00

CS-201014-09 BUDGET PRINCIPAL DU SYNDICAT - EXERCICE 2020 - DECISION MODIFICATIVE N°2

L'an deux mil vingt, le quatorze octobre à neuf heures, le Comité syndical dûment convoqué le deux octobre deux mille vingt s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre TALLIEU, Président du Syndicat Mixte des ports de l'Estuaire de la Seudre.

LES PRÉSENTS :

- M. BARRAUD Vincent (T) Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. DAUGY Emmanuel (S)
Suppléant de Mme OSTA AMIGO Laurence (T) Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. MATET Nicolas (T)..... Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- Mme PERAUDEAU Marie-Christine (T) Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. MARY Guy (T) Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. LYS Jacques (T) Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. CRETIN Emmanuel (T) Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. MALAGNOUX Jonathan (T) Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. BOMPARD Alain (S).....
Suppléant de M. VALLET Mickaël (T) Communauté de commune du bassin de Marennes

- M. TALLIEU Jean-Pierre (T) Conseil départemental de Charente-Maritime
- Mme LABARRIERE Fabienne (T) Conseil départemental de Charente-Maritime
- Mme GUILLEN Ghislaine (S)
Suppléante de Mme QUENTIN Marie-Pierre (T) Conseil départemental de Charente-Maritime

En présence de :

- M. CHEVALIER Pierre-Yves Directeur du Syndicat Mixte des Ports de l'Estuaire de la Seudre

LES ABSENTS EXCUSES :

- M. DESHAYES Maurice Claude (T)..... Communauté de Communes du Bassin de Marennes
- M. FERCHAUD Pascal (T) Communauté d'Agglomération Royan Atlantique

° ° ° °

Secrétaire de séance : LYS Jacques

° ° ° °

**SYNDICAT MIXTE DES PORTS
DE L'ESTUAIRE DE LA SEUDRE
COMITE SYNDICAL DU 14 OCTOBRE
2020**

CS-201014-09 BUDGET PRINCIPAL DU SYNDICAT - EXERCICE 2020 - DECISION MODIFICATIVE N°2

Vu la loi n°94.504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le débat d'orientation budgétaire 2020 du 6 novembre 2019,

Vu la délibération n°CS-191219-02 du 19 décembre 2019 par laquelle le Comité syndical a adopté le budget primitif 2012,

Vu l'instruction M4 budgétaire et comptable,

Vu la délibération n°CS-201014-05 du 14 octobre 2020 par laquelle le Comité Syndical devrait prendre en compte le transfert des excédents du budget annexe de la commune de Arvert au Syndicat Mixte,

Vu la délibération n°CS-201014-06 du 14 octobre 2020 par laquelle le Comité Syndical devrait prendre en compte le transfert des excédents du budget annexe de la commune de Chaillevette au Syndicat Mixte,

Vu la délibération n°CS-201014-07 du 14 octobre 2020 par laquelle le Comité Syndical devrait prendre en compte le transfert des excédents du budget annexe de la commune de Mornac-sur-Seudre au Syndicat Mixte,

Vu la délibération n°CS-201014-08 du 14 octobre 2020 par laquelle le Comité Syndical devrait prendre en compte le transfert des excédents du budget annexe de la commune de l'Eguille-sur-Seudre au Syndicat Mixte,

Considérant qu'il y a lieu d'ajuster les crédits prévus au budget primitif 2020,

Budget principal Syndicat Mixte des Ports de l'Estuaire de la Seudre - Exercice 2020 - Décision modificative n°2

D/R	I/F	Type	Chapitre	Gestionnaire	Fonction	Nature	Opération	Service	Antenne	Libellé	Montant Dépenses	Montant Recettes
D	F	R	011			604				Achat étude, prestation de service	-300,00 €	
D	F	R	011			627				services bancaires et assimilés	300,00 €	
D	F	R	011			6287				Remboursement de frais	3 000,00 €	
D	F	R	011			6288				Prestation de service	7 974,07 €	
D	F	R	012			6332				Cotisation FNAL	50,00 €	
D	F	R	012			6411				Rémunérations (salaires, appointements...)	-12 000,00 €	
D	F	R	012			6413				Primes et gratifications	13 000,00 €	
D	F	R	012			6451				Charges de SS; prévoyance, URSSAF	-4 000,00 €	
D	F	R	012			6453				cotisation caisse retraite	3 400,00 €	
D	F	R	012			6454				Cotisation ASSEDIC	2 100,00 €	
D	F	R	012			6475				Médecine du travail, pharmacie	400,00 €	
D	F	R	65			6535				Formation	1 000,00 €	
D	F	R	023			023				Virement à la section d'investissement	-20 000,00 €	
D	F	R	042			6811				Dotation aux amortissements	23 000,00 €	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT											17 924,07 €	
											17 924,07 €	
D	I	R	20			2031	200			Frais d'étude	4 309,05 €	
D	I	R	23			2313	200			Constructions	25 000,00 €	
DEPENSES D'INVESTISSEMENT											29 309,05 €	
											29 309,05 €	
TOTAL DEPENSES											47 233,12 €	
D/R	I/F	Type	Chapitre	Gestionnaire	Fonction	Nature	Opération	Service	Antenne	Libellé	Montant Dépenses	Montant Recettes
R	F	R	77			778				Produits exceptionnels - excédents communes		17 924,07 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT												17 924,07 €
R	F	R	16			16				Emprunt et dettes assimilées	-180 000,00 €	
R	F	R	10			1068				Autres réserves - excédents communes		206 309,05 €
R	F	R	021			021				Virement de la section d'investissement reporté	-20 000,00 €	
R	F	R	040			040				Opération d'ordre		23 000,00 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT												29 309,05 €
TOTAL RECETTES												47 233,12 €

Syndicat Mixte des Ports de l'Estuaire de la Seudre
COMITE DE SYNDICAL DU 14/10/2020 - Annexe 2

DECISION MODIFICATIVE DE CREDITS N° 2 - EXERCICE 2020

N°	DEPENSES							RECETTES							OBSERVATIONS		
	IMPUTATION							MONTANT	IMPUTATION							MONTANT	
	Type	Chapitre	Nature	Fonction	Opération	Gestionnaire/Service/Antenne	Type		Chapitre	Nature	Fonction	Opération	Gestionnaire/Service/Antenne				
								R	016	16					-180 000,00 €	Emprunt et dettes assimilées	
								R	10	1068					206 309,05 €	Autres réserves	
								R	021	021					-20 000,00 €	Virement à la section d'investissement reporté	
								R	040	040					23 000,00 €	Opération d'ordre	
								R	040	28031					12 811,00 €	Frais d'études	
								R	040	2805					3 300,00 €	Concession et droits similaires, brevets	
								R	040	28155					2 294,18 €	Outils industriel	
								R	040	28184					278,00 €	Mobilier	
								R	040	28188					942,00 €	Autres	
								R	040	28138					3 411,00 €	Autres constructions	
	R	011	604												-300,00 €	Achat étude, prestation de service	
	R	011	627												300,00 €	Services bancaires et assimilés	
	R	011	6287												3 000,00 €	Remboursement de frais	
	R	011	6288												7 974,07 €	Prestations de service	
	R	012	6332												50,00 €	Cotisation FNAL	
	R	012	6411												-12 000,00 €	Rémunérations (salaires, appointements,...)	
	R	012	6413												13 000,00 €	Primes et gratifications	
	R	012	6451												-4 000,00 €	Carges de SS, prévoyance, Urssaf,	
	R	012	6453												3 400,00 €	Cotisation caisse retraite	
	R	012	6454												2 100,00 €	Cotisation ASSEDEC	
	R	012	6475												400,00 €	Médecine du travail, pharmacie	
1	R	65	6535												1 000,00 €	Formations	
	R	023	023												-20 000,00 €	Virement à la section d'investissement	
	R	042	042												23 000,00 €	Opération d'ordre	
	R	20	2031												4 309,05 €	Frais d'étude	
	R	23	2313												25 000,00 €	Constructions	

- ADOPTÉ À L'UNANIMITE -

Le Président du Syndicat Mixte
des ports de l'Estuaire de la Seudre,

SYNDICAT MIXTE DES PORTS
DE L'ESTUAIRE DE LA SEUDRE

PLACE FAURE-MARCHAND
17390 LA TREMBLADE

Jean-Pierre TALLIEU